

## CADRE LÉGAL

Art. R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail.  
Arrêté du 2 décembre 1998



### TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.  
En intra-entreprise : sur devis.

### OBJECTIFS

- Savoir utiliser un engin de chantier en sécurité.
- Connaître la réglementation sur l'utilisation de l'engin.
- Savoir reconnaître les anomalies avant l'utilisation de l'engin.
- Obtenir un CACES® R482.

### PUBLIC VISÉ

Toute personne titulaire du CACES® R482 - Engins de chantier dont la validité arrive à son terme.

### MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique projetée, de vidéos explicatives et de mise en pratique de l'engin.  
La formation est animée par un formateur à jour de ses compétences.

### MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.
- Matériels de protection individuel pour les participants.
- Notice d'utilisation et carnet d'entretien de l'engin en français.
- Un engin à jour de ses vérifications périodiques.
- Un espace suffisant pour l'utilisation de l'engin.



### DURÉE

En fonction des catégories.

### NOMBRE DE PARTICIPANT

De 1 à 10 maximum.

### VALIDITÉ

10 ans.

### PRÉ-REQUIS

Avoir 18 ans, savoir lire et écrire le français et être apte médicalement.

### SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à toute personne en situation de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part afin de mettre en place les mesures nécessaires.





## PROGRAMME THÉORIQUE

- Le Code de la route pour les engins de chantier :
  - Savoir reconnaître la signalisation.
  - Connaître les fondamentaux des manœuvres des engins.
  - Les équipements réglementaires et les règles de circulation.
- Le cadre légal du conducteur d'engin :
  - La responsabilité pénale en cas d'accident.
  - Les risques spécifiques des travaux de tranchée.
- Connaissance des engins de chantier :
  - Connaître l'architecture de l'engin.
  - Connaître les conditions de préparation et de mise en route.
  - Connaître les précautions d'arrêt (normale et entretien).
- Les risques lors de l'utilisation des engins de chantier :
  - Savoir reconnaître et éviter les risques (mécaniques, électriques et chimiques).
  - Connaître les risques physiologiques lors de l'utilisation de l'engin.
  - Savoir mettre en charge une batterie sans risque.
  - Savoir reconnaître et éviter les risques lors du levage ou de l'élingage.
- Les règles de conduite des engins :
  - Règles générales de sécurité (manœuvres, gestes...).
  - Les règles particulières de sécurité (liées à la catégorie).
  - Savoir réaliser une prise et une fin de poste.

## PROGRAMME PRATIQUE

- Prise et fin de poste.
- Circulation en situation de travail.
- Mise en situation au moyen du ou des engins de chantier.

**Note<sup>1</sup>** : Un test blanc théorique et pratique est réalisé par nos formateurs avant que les participants ne soient présentés au test CACES®.

**Note<sup>2</sup>** : Ce programme concerne le recyclage du CACES®. Les éléments théoriques enseignés sont donc allégés et constitue un rappel.



## ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

La formation est évaluée en fin de session par un organisme testeur certifié CACES®.

## DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation et carte CACES® à la clôture du dossier.

## Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget.

Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

